Informations de base	
2021/2608(RPS) RPS - Actes d'exécution	Procédure terminée
Résolution sur le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) n° 396/2005 en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'acéquinocyl, d' acibenzolar-S-méthyle, de Bacillus subtilis, souche IAB/BS03, d' émamectine, de flonicamide, de flutolanil, de fosétyl, d'imazamox et d' oxathiapiproline présents dans ou sur certains produits **Subject** 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/03/2021	Publication du document de base non-législatif	D063854/04	
24/03/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/04/2021	Décision du Parlement	T9-0133/2021	Résumé
27/04/2021	Résultat du vote au parlement		